



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la résolution no 12-218, la session régulière du mois de juillet aura lieu le lundi 8 juillet 2013. La session suivante se tiendra le lundi 9 septembre 2013. Les sessions débutent à 19 h 30.

RETARD DANS LES TRAVAUX RUES CARON, COMEAU, PICARD ET ROULEAU

Le retard dans les travaux effectués sur les rues Caron, Comeau, Picard et Rouleau sont imputables à la grève dans la construction. Soyez assurés que la ville fait tout en son pouvoir pour que ces travaux soient complétés le plus rapidement possible.

Nous nous excusons des incon vénients causés par ce retard et nous vous remercions de votre collaboration.

NOUVEAU TRONÇON DE PISTE CYCLABLE

Pour améliorer la sécurité des cyclistes qui se rendent au terrain de soccer situé dans le rang 12, la ville a aménagé un nouveau tronçon de piste cyclable entre la rue St-Joseph et ce terrain de soccer.

Nous vous invitons donc à utiliser cette piste cyclable au lieu de circuler en bordure du rang 12.

ÉTUDE LA ZONE INONDABLE

Suite à l'étude hydraulique et hydrologique réalisée par la firme Les Service exp inc. pour délimiter la zone inondable de la rivière Nicolet dans le secteur des rues Boulet, des Pins et Tardif, les résultats obtenus corrigent favorablement, dans la plupart des cas, la limite de la zone inondable. Les personnes qui désirent consulter cette étude peuvent le faire en se présentant à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture, soit de 9 h à midi et de 13 h à 16 h.

La MRC d'Arthabaska a adopté un règlement pour modifier son Schéma d'aménagement et de développement deuxième génération, pour tenir compte de cette étude. La ville devra maintenant modifier son règlement de zonage en ce sens.

BON VOISINAGE

Être un bon voisin peut être vraiment important pour vous. N'oubliez pas, en votre absence, vos voisins peuvent être les meilleurs gardiens de vos biens.

Nous vous invitons donc à être attentifs aux bruits qui pourraient les déranger : tonte du gazon, carillon, musique, moteur de piscine ou autres.

PISCINE – BAINS LIBRES

Horaire :

22 juin au 11 août :

- Lundi au mercredi : 13 h à 19 h
- Jeudi et vendredi : 13 h à 20 h
- Samedi et dimanche : 13 h à 18 h

12 août au 25 août : 14 h à 18 h tous les jours

Coût des bains libres :

1 bain libre enfant (moins de 12 ans)	2,00 \$
1 bain libre adulte	2,50 \$
Carte pour dix bains	15,00 \$
Carte de saison individuelle	40,00 \$
Carte de saison familiale	50,00 \$

NOUVELLES ACTIVITÉS À LA PISCINE

Aquaforme pour les aînés : nous vous invitons à venir essayer gratuitement l'aquaforme en eau peu profonde le mercredi, de 10 h à 11 h.

Bain libre en longueur : le mercredi, de midi à 13 h, au coût des bains libres.

LES FLEURONS DU QUÉBEC – RENOUELEMENT DE LA CLASSIFICATION

N'oubliez pas que nous recevrons, au cours de l'été, la visite des classificateurs des Fleurons du Québec.

Lors de la classification de 2007, première année de notre adhésion, la ville avait obtenu 3 fleurons. Au renouvellement, en 2010, la ville avait obtenu un 4^e fleuron. Notre classification est certes fort appréciable. Toutefois, l'atteinte du 5^e fleuron permettrait à la ville de se classer parmi les meilleurs. Bien entendu, le résultat de la classification dépendra de la collaboration de tous.

Les critères d'évaluation touchent notamment la propreté, l'entretien, la variété des éléments horticoles et l'état visuel du paysage urbain. Les points sont répartis dans 5 domaines :

- ✿ 340 points seront réservés au *Domaine municipal*
- ✿ 230 points sont réservés au *Domaine résidentiel*
- ✿ 180 points sont réservés au *Domaine institutionnel*
- ✿ 140 points sont réservés au *Domaine commercial et industriel*
- ✿ 160 points sont réservés au *Domaine initiatives communautaires et développement durable*

Nous comptons sur votre habituelle collaboration, vous qui avez à cœur la beauté de notre ville.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Nous désirons vous rappeler que l'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

- un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair.
- un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Le lavage des véhicules est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique (pistolet) et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX

En vertu du chapitre VIII du règlement général G-100, tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain, De plus le gardien d'un animal ne peut le laisser errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

L'animal ne doit pas troubler la paix d'une ou plusieurs personnes par ses aboiements, ses hurlements ou de toute autre manière.

Le gardien d'un animal doit nettoyer et enlever immédiatement, sur toute propriété publique ou privée, les dépôts de matières fécales laissées par un animal dont il est le gardien.

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux. Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : www.spaavic.com.

Les heures d'ouverture sont :
Lundi-mardi-mercredi-jeudi : 12 h 00 à 17 h 00;
Vendredi : 12 h 00 à 19 h 00;
Samedi-dimanche: 11 h 30 à 15 h 30.

Vous pouvez consulter le règlement au bureau municipal, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à midi et de 13 h à 16 h. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la ville au www.kingseyfalls.ca.

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

L'inspectrice en bâtiment, Mme Diane Beuchesne, n'étant présente que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes. Vous pouvez trouver les formulaires de demande de permis sur le site internet de la ville : www.kingseyfalls.ca.

INSTALLATION DE PISCINES CREUSÉES, HORS TERRE OU GONFLABLES

Nous désirons vous rappeler que vous devez obtenir un permis pour l'installation d'une piscine creusée, hors terre ou gonflable. Nous portons à votre attention que les piscines gonflables sont soumises aux mêmes réglementations que les piscines hors terre.

UN BAC EST BRISÉ?

Nous vous informons que lorsque votre bac de déchets (noir), de matières recyclables (vert) ou de matières putrescibles (brun) est brisé lors de la collecte, vous êtes invités à communiquer avec le bureau municipal, 819-363-3810, pour nous en informer. Un employé ira constater le bris et réparera ou remplacera le bac, selon le besoin. Un fonds a été créé au budget de la ville pour ce service.

RÉCUPÉRATION – Huiles usées et peintures

La municipalité offre un service continu de récupération des huiles usées et peintures. Le dépôt se fait à l'extérieur de l'atelier municipal, 57 boulevard Kingsey. Les palettes sont situées sur le côté opposé à la caserne.

IMPORTANT : Vous devez placer les liquides dans des **contenants solides et fermés hermétiquement (pas de contenant en verre)**. De plus, vous devez **identifier sur le contenant ce qui se trouve à l'intérieur** (huile, peinture, solvant, etc.) lorsqu'il ne s'agit pas du contenant original.

Nous vous rappelons que les contenants vides de peinture se recyclent aussi. Pour connaître les règles à suivre avant de récupérer ces contenants et le meilleur endroit où en disposer, nous vous invitons à consulter le site www.ecopeinture.ca, dans la section *contenants vides*.

Récupération de piles et cartouches d'imprimantes au bureau municipal

DÉPÔT POUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Toujours soucieuse de participer à la protection de l'environnement, la ville a signé une entente avec la firme Laurentide re-sources pour un dépôt destiné aux appareils électroniques comprenant les articles suivants :

- Ordinateurs de bureau, portables, de poche et les tablettes PC, et leurs périphériques;
- Imprimantes;
- Appareils électroniques, numériseurs, télécopieurs et photocopieurs;
- Consoles de jeux vidéo et leurs périphériques;
- Lecteurs, enregistreurs, graveurs ou emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes, amplificateurs, égaliseurs de fréquences et récepteurs numériques;
- Baladeurs numériques, lecteurs de livres électroniques, récepteurs radios, émetteurs-récepteurs portatifs, appareils photo numériques, cadres numériques, caméscopes et systèmes de localisation GPS;
- Routeurs, serveurs, disques durs, cartes mémoires, clés USB, haut-parleurs, webcams, écouteurs et autres dispositifs sans fil conçus pour être utilisés avec un produit visé par la présente liste;
- Écrans d'ordinateurs,
- Téléviseurs.

Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer vos articles aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi.

DÉPÔT POUR LAMPES FLUOCOMPACTES ET TUBES FLUORESCENTS

Dans son souci de protéger l'environnement, la ville a signé une entente avec Peintures Récupérées du Québec inc. pour un dépôt destiné aux ampoules fluocompactes et tubes fluorescents. Ce dépôt est situé du côté droit du garage municipal, situé au 57 boul. Kingsey où la ville a installé une armoire pour l'entreposage sécuritaire de ces lampes et tubes. Nous demandons donc votre collaboration pour trier correctement les lampes fluocompactes et tubes fluorescents, non cassées et sans emballage, dans les compartiments identifiés à cette fin. Veuillez prendre note que pour des quantités trop importantes de tubes fluorescents, des frais pourront être exigés. Vous trouverez des informations additionnelles concernant le programme RecycFluo sur le site www.recycfluo.ca.

MAISONS À VENDRE

Plusieurs personnes sont référées à la municipalité lorsqu'il s'agit de trouver une maison à vendre. Nous demandons la collaboration des personnes qui désirent vendre leur maison en communiquant avec nous afin que nous maintenions notre liste à jour pour mieux vous servir. De plus, votre maison ou votre terrain peut être identifié sur la carte des maisons à vendre qui est accessible sur le site internet de la ville. Il suffit de communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel lfournier@kingseychalls.ca ou via le site internet www.kingseychalls.ca.

VIDANGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS MOTORISÉS ET DES ROULOTTES

Nous vous rappelons qu'il y a un site aménagé au bout de la rue Lemaire, dans le parc industriel, pour vidanger vos motorisés et vos roulottes.

NUMÉRO POUR URGENGE MUNICIPALE

Pour signaler une **urgence MUNICIPALE SEULEMENT (aqueduc, égout, voirie)** en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, vous pouvez composer le 819-751-6393 et on vous rappellera dans les minutes qui suivent. **Pour les autres urgences (incendie, ambulance), composez le 9-1-1.**

CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le lundi 2 septembre 2013 pour la Fête du travail.

Bon été et bonnes vacances! Soyez prudents!

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

#####

SEAU DE CUISINE

Soucieuse de l'environnement et dans le but de réduire l'enfouissement des déchets, la Ville de Kingsey Falls offre à ses citoyens le seau de cuisine pour le transfert des déchets de table au bac à compost.

- Sa forme ovale permet un nettoyage facile et complet;
- Le seau se place dans l'évier et va au lave-vaisselle;
- Le volume de 7,5 litres permet de vider le seau deux à trois fois par semaine;
- Le verrou à déclic et le couvercle à double rebord de 360° sont des barrières efficaces contre les mouches et les odeurs;
- Le seau de cuisine peut être accroché sur le revers de la porte d'armoire ou le déposer sur le comptoir.



Vous pouvez vous procurer votre seau gratuitement en vous présentant à l'hôtel de ville, situé au 15, rue Caron, aux heures d'ouverture, soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Un seul seau sera donné par logement sur présentation d'une pièce d'identité.